

2011-01-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centrale des crédits aux particuliers: principales évolutions en 2010

Fin 2010 la Centrale enregistrait les données de 4 963 644 personnes et 8 253 320 contrats de crédit, soit une augmentation de respectivement 1,3 % et 1,2 %.

Au cours de l'année écoulée, 1 513 652 nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés. Cette augmentation de 2,4 % est due exclusivement au succès rencontré par le crédit hypothécaire. En 2010, 20,7 % de crédits hypothécaires aux particuliers ont été accordés en plus qu'en 2009 (350 398 contrats), tandis que le nombre de nouveaux crédits à la consommation a régressé de 2,0 % (1 163 254 contrats).

Globalement, les observations constatées en 2009 sont toujours d'application pour 2010. Les consommateurs subissent encore pleinement les effets de la crise économique et se trouvent confrontés à des difficultés de remboursement croissantes, ce qui ressort clairement des chiffres suivants:

- Le nombre d'emprunteurs enregistrés avec un défaut de paiement augmente de 2,5 % pour atteindre 365 374 personnes.
- Le nombre de contrats de crédits avec un défaut de paiement non régularisé croît de 3,3 % à 448 725 contrats.
- Le montant total des arriérés progresse de 0,26 milliards d'EUR et s'élève à 2,42 milliards d'EUR. La croissance est plus prononcée pour les crédits hypothécaires que pour les crédits à la consommation.
- 123 704 nouveaux défauts de paiement ont été enregistrés au cours de l'année 2010, un statu quo par rapport à 2009.
- Le nombre de procédures de règlement collectif de dettes enregistrées à fin 2010 progresse de 11,5 % à 87 125 procédures.
- 17 864 nouvelles demandes de règlement collectif de dettes ont été comptabilisées en 2010, soit 1.960 nouvelles demandes de plus qu'en 2009.

Comme l'année dernière, le montant des arriérés croît plus vite que le nombre de contrats défaillants. Cela signifie que non seulement plus d'emprunteurs sont confrontés à des difficultés de paiement mais surtout que les difficultés existantes deviennent plus lourdes et que le risque de tomber dans une situation de surendettement réel croît également. Il n'est donc pas étonnant que de plus en plus de personnes font appel à une procédure de règlement collectif de dettes.

La Centrale a été consultée plus de 12 millions de fois par les prêteurs en 2010. Les consommateurs ont également introduit 181 062 demandes d'accès à leurs données personnelles, une augmentation de 15,6 % par rapport à 2009, qui résulte exclusivement de la possibilité offerte depuis 2009 par la Banque nationale de consulter ses données personnelles via Internet en s'identifiant au moyen de sa carte d'identité électronique.

Le rapport statistique 2010 de la Centrale des crédits aux particuliers est disponible sur le site Internet de la Banque nationale de Belgique.